

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

524^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 février 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller (siège à 19 h 32)
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2017.02.043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2017
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2017

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de janvier 2017

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1 Regroupement pour un Québec en santé – Demande d'appui
3. Domaine seigneurial – Demande de contribution aux frais de propriété
4. Rôle de perception – Acceptation
5. Rénovation hôtel de ville – Autorisation de signature

D. Contrat et appels d'offres

E. Avis de motion

1. Règlement modifiant le règlement numéro 2015-353 sur la tarification des services municipaux
2. Règlement de protection de l'eau potable

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2017-366 modifiant le règlement de zonage afin de permettre une dérogation en zone inondable – Fixation de la date de la consultation publique
2. Règlement numéro 2017-365 concernant le traitement des élus municipaux – Adoption
3. Règlement numéro 2017-367 modifiant l'annexe «B» du règlement 98-163 relatif au stationnement

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Abrogation de la résolution 2017.01.036
2. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure 16-07 – Lots 4 175 512, 4 811 906 et 4 811 907 – Permettre d'agrandir une zone bénéficiant d'un droit acquis à des fins d'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 128-ZR en dérogation du règlement de zonage 2008-262
3. Demande de dérogation mineure numéro 16-07 – Lots 5 175 512, 4 811 906 et 4 811 907 – Permettre d'agrandir une zone bénéficiant d'un droit acquis à des fins d'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 128-ZR en dérogation du règlement de zonage 2008-262

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. CPA La Pérade – Gratuité des heures de glace pour les pratiques de spectacle
2. Subvention du fonds étudiant II – Autorisation
3. Ouverture de poste pour la saison estivale 2017
4. Demande de subvention pour la fête nationale – Autorisation
5. Course Richard Tessier - Autorisation

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Richard Cossette et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2017.02.044

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte siège à la table du conseil à 19 h 32.

2017.02.045

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.02.046

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2017.02.047

Liste des comptes à payer

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 407 407,86 \$.

Liste des comptes payés	288 927,40 \$;
Liste des comptes à payer	84 715,65 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	33 764,81 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2017

Les encaissements du mois de janvier sont de 58 351,10 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2017.

2017.02.048

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique gouvernementale de prévention en santé*, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*, et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec, 1 – de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorable aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produit qui nuisent à la santé des québécois et québécoises par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme et par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre et 2– d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan d'action concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les québécoises et de tous les québécois.

Adoptée.

2017.02.049

DOMAINE SEIGNEURIAL – DEMANDE DE CONTRIBUTION AUX FRAIS DE PROPRIÉTÉ

CONSIDÉRANT QUE Domaine seigneurial de Sainte-Anne est un organisme culturel que la municipalité souhaite voir poursuivre sa mission;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine seigneurial de Sainte-Anne a vu ses subventions diminuer par les instances gouvernementales, ce qui met en péril une partie de ses activités;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la municipalité verse une contribution au Domaine seigneurial de Sainte-Anne couvrant les frais réels de propriété soit les frais d'énergie, d'entretien du bâtiment, ménager et paysager et les assurances, ce qui représente une dépense annuelle d'environ 8 000 \$.

Adoptée.

2017.02.050

RÔLE DE PERCEPTION – ACCEPTATION

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que le rôle de perception pour l'année 2017 soit accepté tel que présenté :

Foncière générale	1 964 095,01
Piscine	4 620,00
Aréna	18 226,27
Dette aqueduc Île-du-Grand	8 247,60
Dette aqueduc Île-du-Grand (usagers)	10 050,39
Dette chemin des îles	15 619,65
Assainissement des eaux général	20 699,65
Assainissement des eaux (usagers)	143 927,04
Mise aux normes eau potable	130 360,12

Autopompe-citerne	32 542,59
Assainissement des eaux # 2	15 830,67
Roulottes	2 880,00
Vidange fosses septiques (2 ans)	30 012,50
Vidange fosses septiques (1 an)	2 450,00
Vidange fosses septiques (4 ans)	4 418,75
Compteurs	67 992,60
Eau	270 475,55
Ordures	231 404,89
Total	2 973 853,28
Arrérages et intérêts	(61 051,28)
Total	3 034 904,56

Adoptée.

2017.02.051

RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016.11.311 octroyait le contrat pour la fourniture de travaux visant l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville à la firme Construction Richard Champagne selon les spécifications décrites dans les documents de l'appel d'offres et l'engagement pris par l'entrepreneur dans son document de soumission, au montant de 593 487,56 \$ avant toutes les taxes applicables et d'autoriser la dépense conditionnellement à l'approbation et l'obtention du règlement d'emprunt de 300 000 \$ selon les procédures établies par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt a été approuvé le 2 février 2017 conformément à la loi;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et/ou le directeur général à signer le contrat, en vue de la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville avec la firme Construction Richard Champagne, selon les dispositions prévues dans la résolution 2016.11.311.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-353 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux.

RÈGLEMENT DÉTERMINANT UN RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE

Le conseiller Richard Cossette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement déterminant un rayon de protection entre les sources d'eau potable.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2017.02.052

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-366 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE – FIXATION DE LA DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de fixer la date de la consultation publique du règlement 2017-366 modifiant le règlement de zonage afin de permettre une dérogation en zone inondable au lundi 6 mars 2017, à 19 h 20.

Adoptée.

2017.02.053

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-365 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux datant de 1996 et que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'un avis de motion, respectant les dispositions de l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* a été donné à une séance du conseil municipal tenue le 9 janvier 2017;

ATTENDU QU'un avis public a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2017-365 *concernant le traitement des élus municipaux* et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 – Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant le traitement des élus municipaux »

ARTICLE 2 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 – Rémunération de base

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chacun des conseillers de la municipalité, pour l'exercice financier de 2017 et les exercices financiers suivants.

Pour l'année 2017, la rémunération de base du maire sera de 11 065 \$ et la rémunération de base d'un conseiller municipal sera de 3 603,18 \$.

ARTICLE 4 – Allocation de dépenses

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit , en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 3 du présent règlement, conformément aux dispositions de l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le tout jusqu'au maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre ne se fait pas rembourser conformément au Chapitre III de cette même loi.

ARTICLE 5 – Indexation

Pour les années subséquentes, annuellement au 1^{er} janvier, les montants mentionnés aux articles 3 et 4 du présent règlement seront indexés à la hausse pour chaque exercice financier, conformément à l'augmentation accordée aux employés syndiqués de la municipalité en fonction de la convention collective en vigueur.

ARTICLE 6 – Modalités de versement

Le paiement de ces rémunérations et allocations de dépenses sera fait sur une base mensuelle.

ARTICLE 7 – Remplacement du maire par le maire suppléant

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 8 – Remboursement des dépenses – Autorisation préalable

Les dépenses réellement encourues par les membres du conseil, dans l'exercice de leurs fonctions, telles que déterminées par l'article 25 et les suivantes de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, leur seront remboursées pourvu que ces dépenses aient été préalablement autorisées par le conseil. Les pièces justificatives seront exigées à cette fin. Le remboursement se fera selon les règles édictées dans le « Règlement concernant les frais de représentations et de déplacements des élus municipaux et des employés » en vigueur à la municipalité.

ARTICLE 9 – Abrogation des règlements antérieurs

Suite à l'entrée en vigueur du présent règlement, le présent règlement annule et remplace tous les règlements antérieurs concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 10 – Effet

Les montants décrétés par le présent règlement sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 11 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2017.02.054

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-367 MODIFIANT L'ANNEXE «B» DU RÈGLEMENT 98-163 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance extraordinaire de ce conseil le 17 janvier 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2017-367 modifiant l'annexe « B » du règlement 98-163 relatif au stationnement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modification

L'annexe « B » du règlement 98-163 est modifiée en y ajoutant le texte suivant :

- h) Le stationnement sera interdit sur la rue de la Fabrique, en tout temps, face aux lots 4 174 535, 4 174 538, 4 174 539, 4 174 540, 4 174 541, 4 174 542, 4 174 543, 4 174 544, 4 174 545 et 4 174 546.

ARTICLE 3 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2017.02.055

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017.01.036

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux éléments ont été présentés aux membres du conseil concernant la demande de dérogation mineure numéro 16-07;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017.01.036.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 16-07 – LOTS 4 175 512, 4 811 906 ET 4 811 907 – PERMETTRE D'AGRANDIR UNE ZONE BÉNÉFICIAINT D'UN DROIT ACQUIS À DES FINS D'ENTREPOSAGE DE CABANES À PÊCHE DANS LA ZONE 128-ZR EN DÉROGATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262

Le directeur général présente le projet et fait part des éléments nouveaux apportés au dossier.

Aucune question de la part du public suite à la présentation du dossier.

2017.02.056

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 16-07 – LOTS 5 175 512, 4 811 906 ET 4 811 907 – PERMETTRE D'AGRANDIR UNE ZONE BÉNÉFICIAINT D'UN DROIT ACQUIS À DES FINS D'ENTREPOSAGE DE CABANES À PÊCHE DANS LA ZONE 128-ZR EN DÉROGATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de faits nouveaux dans ce dossier;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure numéro 16-07 afin de permettre l'agrandissement d'une zone bénéficiant d'un droit acquis à des fins d'entreposage de cabanes à pêche dans la zone 128-ZR en dérogation du règlement 2008-262 sur les lots 5 175 512, 4 811 906 et 4 811 907.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2017.02.057

CPA LA PÉRADE – GRATUITÉ DES HEURES DE GLACE POUR LES PRATIQUES DE SPECTACLE

CONSIDÉRANT QUE le CPA La Pérade prépare, annuellement, un spectacle de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir le CPA La Pérade dans l'offre de son spectacle de fin d'année;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accorder, gratuitement, les heures de glace nécessaires pour la préparation du spectacle de fin d'année du CPA La Pérade, selon la disponibilité des heures requises.

Adoptée.

2017.02.058

SUBVENTION DU FONDS ÉTUDIANT II – AUTORISATION

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Joanie M. Dion, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire, à signer tout document relatif à la demande de subvention dans le cadre du « Fonds étudiant II » pour le poste d'animateur (trice) à la Coopérative jeunesse de service les Ouvrières.

Adoptée.

2017.02.059

OUVERTURE DE POSTE POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Joanie M. Dion, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à procéder à l'ouverture des postes suivants pour la saison estivale 2017 et d'afficher ces derniers, soit : coordonnateur(trice) de camps de jour (1 poste), animateur(trice) au camp de jour (6 postes), sauveteur (2 postes selon les besoins), assistant(e) sauveteur (2 postes selon les besoins), préposé(e) entretien espaces verts (2 postes) et préposé(e) en horticulture (1 poste).

Adoptée.

2017.02.060

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE –
AUTORISATION**

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Maryse Bellemare, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention pour les activités de la Fête nationale.

Adoptée.

2017.02.061

COURSE RICHARD TESSIER - AUTORISATION

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de la course Richard Tessier, le 3 juin 2017 dans les rues de la municipalité.

Adoptée.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Une question est posée par le public sur le sujet suivant :

- Modifications au règlement de zonage.

RAPPORT DES COMITÉS

- Fêtes du 350^e
 - Prochaine activité majeure le 11 février sur la rivière.

2017.02.062

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 05.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue d'user de son droit de vote.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse